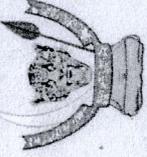


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

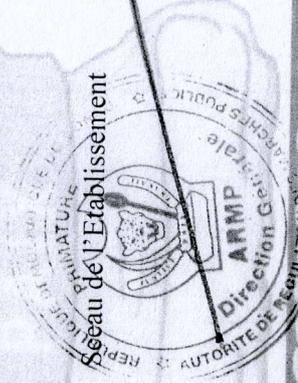
## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 284/2024

A LA SOCIETE CENTRAL MOTRORS

Après avoir reçu le contrat du marché n° 007/MINAGRI/SG/CGPMP/2023, conclu avec la Province du Sarkuru, pour un montant total hors taxe dollars américains onze millions trente-cinq mille cent vingt-huit, cinquante-sept centimes (USD 11 035 128,57) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains septante-sept mille deux cent quarante-cinq, nonante centimes (USD 77 245,90), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/12/2024.

Directeur Administratif et Financier



*M. Claude KAYEMBE MBAYI*

Directeur Général